

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-084
Séance du 7 novembre 2023**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Bureau en date du
26 septembre 2023

Le Bureau,

Vu les articles L.5421-1 et L.3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 26 septembre 2023,
ci-joint.

Le Président



François-Marie DIDIER

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 14 h 05, le bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules-César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 10

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur François-Marie DIDIER
Monsieur Jérôme GLEIZES
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Déborah MÜNZER
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Madame Colombe BROSSEL
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Rachida DATI
Madame Frédérique DENIS
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE

Étaient représentés :

Monsieur Philippe DALLIER donne pouvoir à Madame Inès de RAGUENEL
Madame Nelly GARNIER donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND donne pouvoir à Madame Déborah MÜNZER
Madame Frédérique DENIS donne pouvoir à Monsieur Jérôme GLEIZES

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Vincent ROCHER	Directeur Délégué à l'Innovation, la Stratégie et l'Environnement
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint Technique
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

- B2023/106P – Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau en date du 13 juin 2023
- B2023/124D – Protocole d'accord transactionnel avec la communauté d'agglomération Val Parisis
- B2023/110D – Collecteur VL8 – Indemnisation des préjudices subis par les riverains – Vigneux-sur-Seine (91)
- B2023/135D – Protocole d'accord transactionnel avec l'Agence France-Presse relatif à l'usage litigieux d'une photographie sur le site internet du SIAAP
- B2023/144D – Indemnisation des préjudices subis par les commerçants de Neuilly-sur-Marne (93) – Modification
- B2023/137D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels informatiques et bureautiques
- B2023/119D – Avenant à la convention de coopération décentralisée du 4 décembre 2019 et nouvelle convention « zéro rejet dans le fleuve Congo »
- B2023/138D – Avenant à la convention de coopération décentralisée du 20 décembre 2018 – Guinée
- B2023/117D – Convention de coopération décentralisée avec le conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Yen Bai – Vietnam
- B2023/111D – Mandat spécial de déplacement confié aux administrateurs pour représenter le SIAAP à l'assemblée générale de l'AIMF à Cotonou (Bénin) du 11 au 14 octobre 2023
- B2023/115D – Adhésion à l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE)

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Il est procédé à l'appel et le Président donne les pouvoirs.

M. le Président. – Il y aura un conseil, je réserverai donc les informations un peu plus générales, notamment le communiqué que nous avons fait pour le Maroc il y a quelques jours, et d'autres informations plus institutionnelles. J'en parlerai au Conseil. Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour qui comporte aujourd'hui onze délibérations.

B2023/106P – Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau en date du 13 juin 2023

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/124D – Protocole d'accord transactionnel avec la communauté d'agglomération Val Parisis

M. le Président. – Il s'agit d'une délibération technique, nous en avons déjà voté une en 2021. Elle vise à reverser à la communauté d'agglomération Val Parisis un trop-perçu des années 2018, 2019 et partiellement 2020 par le SIAAP aux dépens de cette même communauté d'agglomération. Nous avons en effet déjà voté une première correction pour les années 2016 et 2017. Le montant reversé est de 186 414,16 euros. Tout figure évidemment dans le projet de protocole qui vous est soumis. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/110D – Collecteur VL8 – Indemnisation des préjudices subis par les riverains – Vigneux-sur-Seine (91)

M. le Président. – Ce collecteur VL8 nous occupe évidemment beaucoup dans le cadre du plan baignade, et constitue un projet important pour le territoire et pour le SIAAP. Mme Durand devait prendre la parole, mais est malheureusement absente aujourd'hui. Nous avons un chantier qui est passé en sept sur sept, et 24 heures sur 24. Et à côté de ce chantier, il y a des riverains. Dans cette délibération, nous vous proposons de verser une indemnisation de 4 000 euros pour chacun des deux riverains qui sont vraiment en limite de chantier. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/135D – Protocole d'accord transactionnel avec l'Agence France-Presse relatif à l'usage litigieux d'une photographie sur le site internet du SIAAP

M. le Président. – Cette délibération vise à indemniser l'AFP puisque nous avons utilisé une photographie qui relevait des droits de cette même AFP et non du SIAAP, pour un projet international au Mali. Ce protocole transactionnel nous permet d'indemniser l'AFP et de régler le sujet. Nous avons évidemment supprimé cette photo et faisons en sorte aujourd'hui de vérifier que nous avons bien les droits sur toutes les photos. Le montant d'indemnisation est de 710 euros. Je vous propose de l'approuver.

M. GLEIZES. – Pourquoi n'avons-nous pas régularisé la situation en achetant les droits de la photo ? Ils ne voulaient pas du tout que nous l'utilisions ? Je pense que c'est une erreur. Nous aurions pu tout simplement régulariser et verser les droits d'usage.

M. le Président. – C'était un ancien projet au Mali : la photographie était inutilisée depuis très longtemps. Nous avons reçu un courrier il y a quelques semaines de l'AFP pour le dédommagement. Nous avons donc régularisé les choses.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/144D – Indemnisation des préjudices subis par les commerçants de Neuilly-sur-Marne (93) – Modification

M. le Président. – Nous avons déjà voté un protocole dans le cadre des travaux que le SIAAP poursuit actuellement à Neuilly-sur-Marne qui sont assez importants et qui occasionnent des nuisances pour la construction du nouveau collecteur de la rive droite de la Marne du bassin versant de la rue Saint-Baudile vers la station Marne Aval située rive gauche. Ce principe d'indemnisation a été approuvé lors d'un précédent bureau, mais il apparaît que dans la pratique, finalement, les premiers calculs ne permettent pas une réelle prise en compte de la situation des commerçants et de leurs besoins. Cette délibération vise à corriger des choses en proposant un nouveau mode de calcul, sachant que les indemnisations totales sont de l'ordre de quelques milliers d'euros. Je vous propose, s'il n'y a pas d'observations, d'approuver cette délibération.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/137D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels informatiques et bureautiques

M. le Président. – C'est une délibération récurrente qui permet au SIAAP de se séparer de son matériel non industriel devenu obsolète ou irréparable au profit d'une association, Ateliers Sans Frontières. Vous avez la liste des matériels dans le dossier qui concernent des écrans, des imprimantes et des ordinateurs que nous n'utilisons plus. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/119D – Avenant à la convention de coopération décentralisée du 4 décembre 2019 et nouvelle convention « zéro rejet dans le fleuve Congo »

M. le Président. – Cette délibération et la suivante concernent des projets de coopération internationale qui sont menés par le SIAAP. Concernant le fleuve Congo, il ne s'agit pas de modifier le projet. Nous irons évidemment au bout, mais nous modifions les parties signataires pour nous mettre en conformité, comme j'avais pu l'indiquer lors du dernier bureau, avec des standards de prudence de la convention bancaire à venir. Je reviendrai sur ce point lors du conseil d'administration. Cet avenant ne change ni le fond ni l'objet de la convention, c'est-à-dire que nous poursuivrons et que nous irons au bout des deux projets, d'un côté à Brazzaville et de l'autre côté à Kinshasa, mais il permet de contracter avec la ville de Brazzaville et la fondation Ecoglobal tout en continuant à travailler, comme je viens de vous le dire, sur les deux rives du fleuve Congo. Y a-t-il des observations ? Sinon, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/138D – Avenant à la convention de coopération décentralisée du 20 décembre 2018 – Guinée

M. le Président. – C'est la continuité de la délibération précédente. Cet avenant s'applique à notre coopération avec la ville de Conakry et, à la suite du coup d'État dont la Guinée a fait l'objet en 2021, nous proposons dans ce contexte un avenant qui nous permettrait d'accélérer le calendrier de paiement, si cela devait être nécessaire, pour le SIAAP. Mais là encore, nous tenons nos engagements et nous irons évidemment au bout du projet dont la fin était initialement prévue pour l'année 2024. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter cette délibération.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/117D – Convention de coopération décentralisée avec le conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Yen Bai – Vietnam

M. le Président. – Cette délibération fait suite à une sollicitation du département du Val-de-Marne concernant le projet de coopération au Vietnam. Certains d'entre vous connaissent bien ce projet puisque nous étions déjà présents là-bas. Cette délibération, et nous l'avons vu en commission des relations internationales il y a quelques mois, est le principe d'approuver une participation du SIAAP à hauteur de 30 000 euros pour la phase d'étude. Nous verrons évidemment si nous allons plus loin après. Nous sommes en partenariat avec le conseil départemental sur ce projet qui permettrait d'élaborer un schéma directeur d'assainissement pour la ville de Yen Bai. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023/111D – Mandat spécial de déplacement confié aux administrateurs pour représenter le SIAAP à l'assemblée générale de l'AIMF à Cotonou (Bénin) du 11 au 14 octobre 2023

M. le Président. – Comme chaque année, le SIAAP sera évidemment présent à l'Assemblée générale de l'AIMF, avec qui nous sommes partenaires dans de nombreux projets. L'an dernier, Raphaëlle PRIMET avait bien voulu représenter le SIAAP. Cette année, je reviendrai vers vous, évidemment, comme nous le faisons à chaque fois, s'il y a des candidats pour représenter le SIAAP lors de cette assemblée générale au Bénin. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter la délibération.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2023/115D – Adhésion à l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE)

M. le Président. – Cette dernière délibération vise à autoriser le SIAAP à adhérer à l'ATEE, une association de collectivités d'entreprises qui permettrait d'engager de bonnes pratiques et de savoir-faire en matière notamment de maîtrise de consommation d'énergie. Cette adhésion s'inscrirait dans une démarche de performance énergétique engagée par le SIAAP depuis plus d'un an. Le montant de la cotisation est de 2 630 euros. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. – Enfin, je vous informe du compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil d'administration en matière de marchés publics. Ces informations seront portées à votre connaissance en conseil d'administration qui suit. Le prochain bureau se tiendra le 7 novembre à 14 heures. Je vous remercie.

La séance est levée à 14 h 24.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER